

Question écrite no : 3001

Charge des primes d'assurance-maladie pour les ménages dans le canton du Jura ?

Le système des subsides individuels aux primes d'assurance-maladie a été introduit en 1996, avec l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal). L'objectif était d'atténuer la charge financière que représentent ces primes, déterminées indépendamment du revenu.

Depuis, les primes ont pris l'ascenseur à tel point, que certaines familles doivent y consacrer plus de 20% de leurs revenus. Il est devenu clair que l'objectif défini en son temps par le Conseil fédéral et qui visait à plafonner à 8% des revenus d'un ménage la charge financière que représentent les primes d'assurance maladie est malheureusement loin d'être atteint.

D'après le dernier *monitoring* réalisé par l'Office fédéral des Assurances sociales (OFAS)¹, la charge financière que représentent les primes dépasse largement ces 8% du revenu des ménages dans la plupart des cantons.

Pire encore, depuis 2011, le globalement le budget des cantons ne suit absolument plus la courbe de l'explosion du coût des primes, ce qui a, entretemps, conduit à un recul de près de 20% des subventions par rapport au coût réel des primes.

En d'autres termes : la hausse continue de ces dernières est chaque année plus perceptible et douloureuse, le système, tel que nous le connaissons actuellement, est en train de dérailler. Cette inquiétante évolution se reflète aussi dans le nombre toujours plus élevé des assuré-e-s sous le coup de poursuites, parce qu'ils n'arrivent tout simplement plus à régler leurs factures LAMal dans les temps. Cela soulève de nombreuses questions relatives au financement ainsi qu'à l'accès aux soins, particulièrement en ce qui concerne les familles ou les personnes seules.

C'est dans ce cadre que nous prions le Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

1. Pour combien de ménages du canton Jura le coût des primes représente-t-il plus de 10% du revenu disponible, en nous basant sur la méthode de calcul utilisée dans le *monitoring* de l'OFAS ?
2. Quelle somme totale (subventions actuelles plus partie manquante) serait nécessaire dans le canton du Jura pour couvrir l'objectif de plafonnement des primes à 10% du revenu disponible d'un ménage grâce aux subsides ?
3. Quelle a été l'évolution des subsides totaux versés au cours des 15 dernières années, en termes de somme absolue et en moyenne par assuré subventionné ?
4. Comment évoluent les actes de défaut de biens y relatifs sur les 5 dernières années ?

Nous remercions le gouvernement pour ses réponses.



¹ Experten-/Forschungsberichte zur Kranken- und Unfallversicherung, Monitoring 2014. Wirksamkeit der Prämienverbilligung, BAG, 2015 : <https://www.bag.admin.ch/dam/bag/de/dokumente/kuv-aufsicht/bakv/pramienverbilligung/praemienverbilligung-niveau6/monitoring-2014-schlussbericht.pdf.download.pdf/monitoring-2014-schlussbericht.pdf> (en allemand; seulement un résumé en français)

Delimier, le 28 mai 2018